



Séance du Conseil municipal du 16 septembre 2019
PROCÈS-VERBAL

| | |
|-----------------|---|
| Présent-e-s : | G. Vouillamoz, président P.-Y. Christen, Y. Cogne, C. Curchod, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, J. Loeffel, S. Moget, D. Perron, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz |
| Assistent : | C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale |
| Procès-verbal : | G.-P. Riedi |

Le président ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2019 est approuvé par 8 voix pour et 3 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le président demande s'il y a des remarques sur ces 8 décisions de l'ACG dont le délai d'opposition court jusqu'au 14 octobre 2019.

M. George estime que la décision sur les crèches est mal formulée. Sur le principe, il est assez d'accord, mais aucun plafond n'est fixé. Si 1'000 places de crèches sont créées, il se demande si l'ACG pourra les payer. Il propose donc que la commune s'oppose à cette décision.

Mme Walthert explique qu'une planification des ouvertures est faite sur 5 ou 6 ans. L'ACG a ainsi pris en compte l'estimation d'ouvertures de places de crèches pour 2020 qui correspond à 1,7 million de francs.

M. Cogne constate qu'il y a une bonne visibilité. Cela fait par exemple 6 ans qu'Aire-la-Ville est dans cette planification. On peut donc imaginer que les 1,7 million de francs inscrits pour 2020 sont fondés sur des demandes d'ouverture ou des travaux qui sont en cours.

La proposition de faire opposition à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2020, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition est refusée par 1 voix pour et 10 voix contre.

M. George aimerait prendre position par rapport à la décision relative au financement 2020 par le fonds intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1 million de francs. Année après année, le festival Antigél, qui est excellent, consomme entre 40 et 50 % de cette somme et, depuis une dizaine d'années, on entend que le

festival va devenir autonome et que l'ACG n'aura plus besoin de le financer. Il aimerait donc savoir quelle est la situation actuelle à ce sujet.

Mme Curchod précise que le festival Antigél, qui a été auditionné par la commission culture, loisirs, sports, a un budget annuel de 2,7 millions de francs avec 30 % de recettes de billetterie et 40 % de subventions publiques dont 400'000 F de l'ACG (avec une menace de baisse de 10 % de la subvention).

Mme Walthert ajoute que, chaque année, le festival Antigél réduit la part de subventions parce qu'il augmente la part liée à la billetterie, aux dons et autres revenus. De ce fait, l'ACG a discuté de baisser de 10 % le montant de la subvention pour le prochain contrat de prestations, mais la commission de l'ACG va finalement proposer à l'assemblée générale que le montant reste à 400'000 F.

M. George comprend qu'il n'y aura pas une diminution de la subvention de 10 % qui pourrait aller à d'autres associations dans le domaine de la culture.

M. Cogne trouverait bien que les conseillers municipaux puissent être informés de la position de l'exécutif sur ces décisions de l'ACG auxquelles il a participé pour pouvoir l'appuyer le cas échéant.

Arrivée de M. Perron

Le président signale que les dates pour les prochaines séances du Conseil municipal de janvier à mai 2020 sont disponibles sur CMNet.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Mme Zäch indique qu'un courrier, signé avec Mme Gisler, présidente de la commission des finances a été envoyé à la Conseillère d'Etat en charge du Département des finances concernant la problématique du nouveau système comptable MCH2 et la comptabilisation de la plus-value liée à la valorisation des actions de la BCGe. Ce point est mis à l'ordre du jour d'une réunion qui aura lieu le 1^{er} octobre 2019 à la mairie avec l'exécutif, les nouveaux responsables du service des affaires communales, le SAFCO, ainsi que M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat en charge des communes.

Mme Bolle de Paoli fait un retour sur le projet Save a Life. Suite à la décision de la commission sociale et à la publication d'une information dans l'Écho de Cartigny en juin dernier, une séance d'information a eu lieu le 12 septembre dernier. La plupart des pompiers ayant déjà le diplôme nécessaire pour entrer dans ce processus, c'est une dizaine d'habitants motivés, dont un employé communal, qui seront formés en novembre.

Mme Bolle de Paoli rappelle que l'idée avait été émise de choisir le thème de la Bavière et un repas choucroute pour la soirée des aînés, le 16 novembre 2019. Ce choix étant validé, l'exécutif va pouvoir finaliser un contrat avec un accordéoniste et une chanteuse. Mme Bolle de Paoli précise qu'il est prévu que chaque conseiller municipal apporte une entrée et un dessert vu que les aînés adorent ce buffet.

4. Rapports de commissions

Rapport de la commission des bâtiments du 26 août 2019

Mme Gisler préside maintenant la séance du Conseil municipal

M. Cogne note qu'il est question dans le rapport d'un montant total de 1 million de francs détaillé en 750'000 F de travaux et 150'000 F d'honoraires. Il s'étonne de cette différence de 100'000 F

Mme Walthert explique qu'elle devait retourner vers les architectes pour savoir s'il faut avoir un 10 % de réserve vu qu'elles reprennent un dossier. Entre-temps, elle a eu la confirmation qu'il n'y en aurait pas besoin. Le montant va donc pouvoir être diminué à 900'000 F.

M. Pontinelli constate qu'il y aura des investissements conséquents pour 2 bâtiments : 1 million de francs pour le bâtiment de la Poste et 2,5 millions de francs pour le bâtiment des Trois-Fontaines. Les conseillers municipaux n'ont jamais eu d'informations en séance plénière sur ce qui allait être fait dans ces bâtiments. Il aimerait donc avoir une information générale à ce sujet.

M. Vouillamoz propose d'en discuter en commission, ce qui permettra de faire un rapport au Conseil municipal.

Mme Zäch pense qu'il est possible de faire une séance de présentation au Conseil municipal.

M. Perron demande si le rendement après rénovation a été évalué.

Mme Walthert répond que cela n'a pas été fait parce que les loyers ne vont pas être augmentés. Le rendement sera le même qu'aujourd'hui.

M. Schornoz précise que ce sont des travaux qui sont de l'entretien sans transformation qui justifieraient une augmentation du loyer. Quand il faut changer les fenêtres, c'est parce que ce sont de vraies passoires. Il y aura certainement un retour sur investissement parce qu'il faudra dépenser moins pour le chauffage, mais ce sont surtout des travaux d'entretien ou pour maintenir le bâtiment en état.

M. Perron trouverait intéressant de connaître le taux de rendement entre les loyers bruts et les investissements prévus. C'est une information importante aujourd'hui. Il s'agit aussi de savoir quelle est la nature des travaux puisque les architectes facturent 20 % de la valeur des travaux. M. Perron n'est pas expert, mais il lui semblait que c'était un taux un peu plus bas pour les rénovations.

Mme Walthert signale que la commune a reçu plusieurs devis et variantes dont le détail a été présenté en commission. Il fallait également rester dans cette fourchette de prix pour ne pas avoir à lancer une AIMP. Par rapport à une reprise des travaux, il est vrai que le précédent architecte avait déjà fait une estimation et les nouvelles architectes ont ensuite repris le dossier en cours de route. Cela étant, les frais en cas de rénovation se situent généralement entre 16 % et 20 %.

M. Cogne fait remarquer, par rapport à la rentabilité de ces investissements, que le bâtiment de la Poste est aujourd'hui en totalité au patrimoine financier de la commune. Il doit donc être rentable. Dans les différents rapports de planification des investissements immobiliers de ces dernières années, il était prévu que, après travaux, la moitié de ce bâtiment soit transférée au patrimoine administratif vu qu'il s'agit d'y faire des locaux à destination de la commune et qui ne seront pas loués (en tout cas pour tout le rez-de-chaussée). Cela permettra ainsi de l'amortir sur 30 ans. La commune ne garderait que la première partie en éléments rentabilisés, à savoir en éléments du patrimoine financier. M. Cogne estime que la rentabilité des investissements par rapport à ces travaux n'a plus de sens dans ce contexte. Avec une moitié qui sera amenée au patrimoine administratif et une moitié qui restera au patrimoine financier, cela va diluer l'effet. On peut donner un chiffre, mais il n'aura pas de valeur probante pour autant que l'on confirme que la moitié de ce bâtiment sera mise au patrimoine administratif.

Le rapport de la commission des bâtiments du 26 août 2019 est approuvé par 10 voix pour et 2 abstentions.

M. Cogne pense qu'il vaudrait la peine, vu la décision du Conseil municipal, de remettre à jour le plan financier de la commune.

M. Vouillamoz préside à nouveau la séance du Conseil municipal

Rapport de la commission sécurité, ORPC, pompiers du 16 septembre 2019

M. Schornoz constate que le projet semble très bien. Par rapport au budget de 15'300 F, il aimerait savoir si la vente de calendriers va constituer une rentrée d'argent.

M. Pignat explique que ce montant ne représente que des frais extraordinaires dans le cadre du bicentenaire. Les frais de fonctionnement ou de réalisation de calendriers sont pris par la compagnie. Par exemple, sur le budget total du calendrier est retranché ce que paie habituellement la compagnie pour le faire. M. Pignat confirme par ailleurs que le calendrier sera vendu.

M. Schornoz demande si les rentrées venant du calendrier sont prises en compte dans le budget.

M. Pignat répond que les rentrées du calendrier ne sont pas dans ce budget de 15'300 F. Cela ne va pas générer un revenu extraordinaire. Cette année le but est tout de même de réaliser un calendrier mieux fini pour le bicentenaire, mais la compagnie ne va pas gagner plus d'argent en vendant ce calendrier. Elle ne va pas le vendre plus cher, mais elle va essayer d'en vendre un peu plus. Si la question est de savoir si la compagnie va faire du bénéfice sur le financement, la réponse est négative. M. Pignat précise que le calendrier est accompagné de photos et la compagnie a pris le soin de tout faire avec des gens d'ici et au prix suisse.

Mme Dubouloz a eu l'honneur, en tant que membre de la commission, de voir en primeur des photos du calendrier. Elle trouve que c'est très innovant et qu'il vaudra la peine de l'acheter.

Mme Bolle de Paoli a rencontré les pompiers cet été pour préparer ce bicentenaire. Elle ne peut donc qu'encourager les conseillers municipaux à voter ce montant lorsqu'il sera inscrit au budget 2020 de la commune. La compagnie a déjà fait un très gros travail de préparation et elle est motivée. 200 ans d'une compagnie, cela se fête comme il se doit. Elle aurait pu inviter tous les hauts responsables genevois un samedi pour un grand repas et cela aurait coûté plus que 15'000 F. Finalement, elle a plutôt opté pour une solution dont tous les habitants pourront profiter. Pour faire cela, il a fallu faire preuve de beaucoup d'inventivité et la compagnie a réussi à imaginer un très beau programme pour ses 200 ans.

Le rapport de la commission sécurité, ORPC, pompiers du 16 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité

M. Pignat remercie le Conseil municipal au nom de la compagnie.

Rapport de la commission culture, loisirs, sports du 11 septembre 2019

M. Loeffel signale que la commission a appris, lors de cette séance, que cela va faire 800 ans en 2020 que Cartigny a été mentionné pour la première fois dans un document officiel. M. Loeffel trouve qu'il faudrait organiser quelque chose pour célébrer ces 800 ans. Mme BRON a fait une bonne proposition, mais qui arrivera une année trop tard. Il ne s'agit pas de faire un grand événement, mais de marquer l'événement durant l'année.

M. Cogne estime que les 15 mois d'ici la fin de l'année 2020 sont largement suffisants pour organiser une fête. Il propose que la commission culture, loisirs, sports revienne avec une proposition plus précise.

Mme Walthert explique que Mme Bron est venue avec un beau projet de livre dont la commune n'avait pas connaissance, mais elle-même ne sait pas si l'écrivain est partant, du temps dont il aura besoin s'il accepte, etc.

M. Schornoz indique que l'idéal sera d'avoir ce livre en même temps que la fête serait organisée, mais ça semble difficile en termes de délai. En tout cas, il serait dommage de louper le coche. Une autre possibilité serait de faire une exposition.

M. Vouillamoz note qu'il s'agit des 800 ans de la première mention officielle de Cartigny. La commune peut organiser quelque chose, mais il faut rester sur le côté symbolique. C'est pour cette raison que la commission n'est pas allée plus loin.

Mme Curchod rappelle qu'il y aura aussi le changement de législature en 2020.

M. Pignat note que 2020 est déjà une année chargée. Il faut peut-être combiner cet événement avec un autre.

Mme Moget pense qu'il faudrait déjà savoir qui est partant pour organiser quelque chose. Il ne vaut pas la peine de faire une séance de commission si une majorité du Conseil municipal trouve que ce n'est pas nécessaire.

M. George pense qu'il faudrait avoir davantage d'informations.

Le président prend note que le dossier va donc être renvoyé en commission.

Mme Dubouloz demande si une date a déjà été évoquée pour le Cartisong 2020.

M. Pignat répond qu'il n'y a pas encore de date plus précise que l'automne 2020. Pour l'instant, la jeunesse n'est apparemment pas encore prête à refaire le Carti-Globe.

Mme Dubouloz remercie la commission pour sa décision sur Antigél pour février 2020. Antigél fait de super projets, mais elle trouve que, pour une petite commune comme Cartigny, 5'000 F c'est une somme importante dans son budget pour les loisirs et la culture. D'ailleurs, on voit dans le rapport de la commission qu'il y a plein de projets et qu'il se passe beaucoup d'événements dans le village. Sauf erreur, il y a eu 2 manifestations d'Antigél à Cartigny et Mme Dubouloz a participé à toutes les deux. Quand on voit le nombre de villageois qui sont venus à ces manifestations pour lesquelles la commune avait mis une somme d'argent importante, ils se comptaient sur les doigts de la main. Mme Dubouloz préfère qu'on mette l'argent dans des manifestations plus villageoises et auxquelles davantage de villageois participent.

M. Schornoz demande si le concert de piano et Cartisong se feraient dans le périmètre du village.

Mme Walthert confirme que cela aura lieu dans le périmètre du village.

| |
|--|
| <p>Le rapport de la commission culture, loisirs, sports du 11 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité</p> |
|--|

5. Proposition et questions

PSIA

M. Pontinelli signale que la nouvelle fiche PSIA pour l'aéroport de Genève, à laquelle la commune s'était opposée, a été approuvée par le Conseil fédéral en novembre 2018.

Maintenant, il faut concrétiser la fiche PSIA et adapter les instruments de gouvernance de l'aéroport en conséquence. Une enquête publique sur l'adaptation des instruments de gouvernance de l'aéroport aura lieu du 18 septembre au 17 octobre 2019. Cela représente 2 classeurs et 12 plans que la commune devra étudier en un mois pour prendre position et faire des remarques.

Les 3 points importants sont l'adaptation du règlement d'exploitation de l'aéroport, l'adaptation du bruit admissible de jour comme de nuit et une autorisation par rapport aux modifications de la piste en direction 04 pour faire une sortie rapide. Il ne s'agit pas de traiter de cette problématique ce soir, mais de fixer un échéancier pour être le plus efficace possible. Le 18 septembre il y aura une séance technique organisée par le canton à laquelle M. Pontinelli participera. Une séance de la commission agriculture, environnement, aménagement, assainissement et de la commission des bâtiments est déjà prévue le 30 septembre et M. Pontinelli propose d'y intégrer un point sur PSIA. Il faudra voir si cette séance suffit ou si une séance supplémentaire devra être organisée d'ici à la prochaine séance du Conseil municipal, le 14 octobre 2019, où il faudra prendre position. Entre-temps, l'ATCR aura certainement donné des informations pour aider à prendre position. M. Pontinelli précise que toute cette documentation est à disposition à la Mairie aux heures d'ouverture. Elle est aussi disponible sur le site de l'OFAC¹.

M. Christen demande pourquoi cette enquête est intervenue de manière aussi rapide.

M. Pontinelli explique qu'il était attendu que cette enquête publique soit mise en place, mais on ne sait jamais à quel moment les documents vont être envoyés et à quel moment précis l'enquête publique est lancée.

La séance est levée à 21h58.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseillere-e :

.....

.....

.....

¹ <https://www.bazl.admin.ch/bazl/fr/home/securite/infrastructure/aerodromes/anhoerungen-flugplaetze.html>